

PAR COURRIEL

Le 7 août 2015

V/Réf : 24590  
N/Réf : 2004 31504

Objet : Demande d'accès concernant:  
101, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 19 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. fiche d'accident technologique, 29 mai 2008 (2 pages);
2. compte rendu téléphonique, 8 octobre 2002 (1 page);
3. compte rendu téléphonique, 23 septembre 2002 (1 page);
4. fiche d'accident technologique, 17 septembre 2002 (1 page);
5. rapport d'inspection, 4 octobre 2002 (1 page);
6. certificat d'autorisation, 16 janvier 1996 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, 12 documents (formulaire lettres, etc), dont les dates se situent entre *novembre 1993* et mai 2002, relèvent du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de ce ministère :

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES  
Nicole McKinnon  
Responsable de l'accès à l'information et de la prp  
5700, 4e Avenue O.

Québec (QC) G1H 6R1  
Tél. : 418 627-6370  
Télec. : 418 643-1443  
[bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca](mailto:bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (5)

### ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-08-71070-01

Archives  N° :

Date de l'événement: 29 mai 2008 Heure : 17:00

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Gestion FSTG inc. (Canadian tire)

Tél. ( )

Adresse : 101, Cardinal-Léger

Poste: [ ]

Ville : Pincourt

Code postal: J7V3Y3

Endroit de l'événement : Stationnement à côté du bâtiment  
101, Cardinal-Léger

Code S.P.:

Ville de l'événement : Pincourt

N°. de ville : 71070

Produit en cause : Huile usée

État du produit L/S/G: ( L )

CLASSE	U.N.: 1270
3,3	C.A.S.:

Quantité: Approx

Imp.: L

Sans Dév.:

Dév. L

Réc. L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués :  Nb. :

Blessés :  Nb. :

Traités imm. :  Nb. :

Hospitalisés :  Nb. :

Décédés :  Nb. :

SECTEUR : Commercial

Autres/Mixte :

IMPACT : Air

Cours d'eau

Infrastructure d'Intérieur

Infrastructure Souterraine

Infrastructure de Surface

Milieu Naturel

Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Déversement illégal

Sommaire (causes de l'événement) : Déversement illégaux d'huiles sur le stationnement et sur les murs.

Signalé par: Agent Éthier

Origine M.E.

Organisme : Sureté du Québec

Appel reçu à: 17:02

Tél. : ( art. 53-54 )

[ ] Date : 29 mai 2008

Fin de la conversation 17:08

#### PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie  Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué:

Responsables municipaux:

Autres:

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence  Coût:

Pér. de traitement: Ext.

Transféré à (serv. ou code): IND

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire : 17.01 Page: Déversement d'huile usée sur le stationnement du Canadien Tire.

(Interventions)

Je communique avec l'agent Éthier :

Il y a eu dépôt d'huile usée illégalement sur le terrain du Canadien Tire. Des huiles ont été déversées sur la chaussée et sur les murs du commerce.

Des employés du Canadien Tire ont nettoyé les lieux avec de l'eau. Des huiles se sont écoulées dans l'égout (peu selon lui), dans un fossé à proximité et dans une fissure près du commerce. Il trouve étrange la façon dont on a nettoyé les lieux et croit que le commerce leur cache quelque chose et qu'il ne gère pas correctement leurs huiles usées.

Signature: Christine Rondeau

Date : 30 mai 2008



## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

Il n'est pas l'agent responsable du dossier, il me transfère à Monsieur Vadenais.  
Il me compte la même histoire (ne sait pas si en présence d'égout pluvial ou combiné). Il y avait aussi des gallons de peinture. Une enquête de méfaits est ouverte. L'évènement s'est produit vers 1 heure du matin (cassette vidéo).  
Les pompiers ont étendu du sable sur l'asphalte, car glissant.

Personne responsable au Canadian Tire : Cyndy Gallien art. 53-54  
Je suis incapable de la rejoindre au deux no de téléphone.  
J'essaye à plusieurs reprises.

30-05-2008

Je réussis à communiquer avec Madame Gallien. Elle me compte l'histoire. Je lui parle de leur méthode de nettoyage. Elle m'affirme qu'ils ont nettoyé en arrosant vers l'intérieur du garage où ils ont des drains spéciaux pour récupérer les huiles usées.  
Les huiles retrouvées à l'égout et au fossé ont été transportées par le passage des voitures.

Je recommande le transfert du dossier au service industriel afin de vérifier s'il est nécessaire de faire caractériser les sols potentiellement contaminés (fossé).



**COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE**

INTERLOCUTEUR : M. Ferland  
ENTREPRISE : Canadian Tire (Pincourt)  
MUNICIPALITÉ : Pincourt  
NO. TÉLÉPHONE : —  
DATE DE L'APPEL : Le 2002-10-08 HEURE: 16h32  
N/Réf. : P-7610-16-01-0 532500

Compte rendu de l'appel:

M. Ferland m'informe que les  
travaux demandés ont été réalisés  
- Colmatage de "l'overflow"  
- Nettoyage du stationnement

[Signature] 02/10/08

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Direction régionale de la Montérégie<br>201, place Charles-Le Moyne, 2 <sup>e</sup> étage<br>Longueuil QC J4K 2T5<br>Téléphone : (450) 928-7607<br>Télécopieur : (450) 928-7625 | <input type="checkbox"/> Bureau régional de Bromont<br>101, rue du Ciel, bur. 1.08<br>Bromont QC JOE 1L0<br>Téléphone : (450) 534-5424<br>Télécopieur : (450) 534-5479 | <input checked="" type="checkbox"/> Bureau régional de St-Timothée<br>900, rue Léger<br>Saint-Timothée QC J6S 5A3<br>Téléphone : (450) 370-3085<br>Télécopieur : (450) 370-3088 |
|--|--|---|

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

art. 53-54

INTERLOCUTEUR

ENTREPRISE

MUNICIPALITÉ

NO. TÉLÉPHONE

DATE DE L'APPEL

N/Réf.

Canadian Tire "(Pincourt)"

Pincourt

Le 2002-09-23 HEURE: PM

P-7610-16-01-0

Compte rendu de l'appel:

art. 53-54

me mentionne que se sont probablement les canivoux qui soient ils débordent sur le réservoir d'accumulation (trappe à graisse) qui serait défectueux et qui cause un déversement par un tuyau situé à l'extérieur du garage. Le tuyau rejette dans le stationnement un mélange d'huile, de glycol et autres liquides.

Prop. du commerce → Pierre Girard

art. 53-54

Gerant de service →

art. 53-54

02/09/23

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bur. 1.08  
Bromont QC JOE 1L0  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de St-Timothée  
900, rue Léger  
Saint-Timothée QC J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

CIDREQ : \_\_\_\_\_  
 SAGIR : \_\_\_\_\_  
 Demande : 200040854  
 Intervenant : \_\_\_\_\_  
 Intervention : 300047794  
 Lieu d'intervention : \_\_\_\_\_

N° de Référence : 7110-16-01-71070-01  
 Date de l'événement : 2002-09-17 Heure : 16:30 HH:mm  
 Organisme impliqué : Canadian Tire  
 Adresse : 101 Boul. Cardinal-Léger  
 Ville : Paincourt  
 Endroit de l'événement : Magasin Canadian Tire

T-162002-09-17  
 Nombre de photos :  
 Tél.:(450)-  
 Poste :  
 Code postal :  
 Code S.P. :

Ville de l'événement : Paincourt  
 Produit en cause: huile usée et antigel  
 Classé : Oui  Non   
 N° de classe: 9.2 Substances dangereuses pour l'environnement  
 Quantité : Approximative Impliquée : L  
 Déversée : L  
 Récupérée : L

Aspects humains  
 Sans objets :   
 Évacués :  Nombre :  
 Blessés :  Nombre :  
 Traités :  Nombre :  
 Hospit. :  Nombre :  
 Décédés :  Nombre :

SECTEUR : Commercial si mixte : et  
 IMPACT : Air  Cours d'eau  Infrastructure intérieure  Aucun   
 Infrastructure souterraine  Infrastructure de surface  Milieu Naturel   
 Explications : Mauvaise gestion des MDR  
 TYPE D'ÉVÉNEMENT : Déversement illégal  
 Sommaire (causes de l'événement) : Déversement d'huile usée et antigel dans le stationnement extérieur. Possibilité de ruissellement vers l'égoût pluvial.

Signalé par art. 53-54  
 Organisme : art. 53-54  
 Tél. : (514) art. 53-54 te : 2002-09-17

Origine MENV : Non  
 Appel reçu : HH:mm  
 Terminé à : HH:mm

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Non


Urgence-Environnement :  
 Organisme impliqué :  
 Responsables municipaux :  
 Autres :

Rendu sur les lieux : h :min  
 Quitte les lieux à : h :min  
 Temps total : min  
 Nombre de sorties :  
 Catégorie : 1  
 Demande d'exécution de travaux : Non  
 Émissions 115.1 : Non

Transféré à : Industriel  
 Zone (M.T.M.) : X : Y :

Pér. de traitement : Intérieur

**Sommaire de l'intervention :**  
 art. 53-54, a avisé art. 53-54 (Canadian Tire) à deux reprises au cours du dernier mois, de cesser le rejet de matières dangereuses résiduelles sur la chaussée du stationnement extérieur. Il semble qu'il n'obtient pas la collaboration escomptée et craint pour l'apport des contaminants au réseau d'égoût pluvial. Possiblement qu'une mauvaise gestion des MDR est en cause.

Signature :   
 Date : 18-09-02

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0538500
# D'INTERVENTION : 300047794

DATE DE RÉDACTION : 2002/11/15

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2002/10/04

HEURE :

INSPECTÉ PAR : Michel Paquin, tech.

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE :

Gestion P.L. Girard inc.
Faisant affaire sous la raison sociale
Canadian Tire
101, Cardinal-Léger
Pincourt (Québec)

Idem

PLAIGNANT RENCONTRÉ : [NON]

Nom art. 53-54

Téléphone : art. 53-54

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom : Alain Chassé, gerant de magasin
Robert Ferland, gérant de service

Téléphone : [514]

PHOTOS ANNEXÉES : Nil

BUTS :

Canadian Tire - Déversement d'huile usée et antigel dans le stationnement extérieur. Possibilité de ruissellement vers l'égoût pluvial.

2. DESCRIPTION

Dans un premier temps je me suis rendu dans le stationnement à l'arrière où je remarque la présence d'un tuyau qui sort du mur et qui se déverse dans ce stationnement. Je vois à cet endroit qu'il y a accumulation de liquide et boues suspectes (mélange probable de divers produits). Par la suite je me rends à l'intérieur rencontré monsieur Ferland. Le tuyau en question provient du trop plein du caniveau. Monsieur Ferland m'explique qu'il déborde probablement lorsque les employés procède au nettoyage du plancher. J'ai donc demandé à monsieur Ferland de faire nettoyer le stationnement et de colmater le trop plein qui n'a pas vraiment raison d'être. Il mentionne qu'il va réaliser les travaux demandés dès la semaine prochaine et qu'il va m'en informer dès que se sera réalisé.

Les huiles usées sont entreposés dans un réservoir souterrain muni d'un détecteur de fuite. Le volume exacte dudit réservoir n'est pas connu de monsieur Ferland cependant le registre de vidange le plus élevé indique un volume de art. 23-24 litres" les huiles usées sont récupérées par l'entreprise art. 23-24

3. CONCLUSION

INFRACTION : [OUI]

- Rejets de contaminants (eaux usées contenant des savons et divers hydrocarbures) dans l'environnement

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS :

ARTICLES :

Loi sur la qualité de l'environnement

20

4. RECOMMANDATION

Avis d'infraction requis : [NON]

Transfert aux enquêtes : [NON]

Suivi nécessaire : [OUI]

Autres :

- S'assurer que les travaux nécessaires soit réalisé (attendre confirmation de monsieur Ferland)
Informé le plaignant

INSPECTÉ PAR :

Signature of Michel Paquin

2002/ 11 / 15

VÉRIFIÉ PAR :

Ronald Robillard

2002/ 11 / 28

COMMENTAIRES : du RP





CERTIFIÉ

Le 16 janvier 1996

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Canadian Tire, Ile Perrot  
101, rue Cardinal Léger  
Pinpoint (Québec) J7V 3X3

N/Réf. : P-7610-16-01-0538501  
1126748

Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un  
centre de récupération de déchets domestiques  
dangereux (huiles usées et filtres à huile rebutés)

---

Mesdames,  
Messieurs,

A la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 27 avril 1995 et reçue le 15 mai 1995, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un centre de récupération de déchets domestiques dangereux (huiles usées et filtres à huile rebutés).

Ce centre de récupération est situé au 101, rue Cardinal Léger, Pinpoint, J7V 3X3 dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

-2-

N/Réf.: P-7610-16-01-0538501  
1126748

Le 16 janvier 1996

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

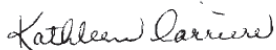
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 27 avril 1995, signée par M. Rénauld Bélisle concernant une demande de certificat d'autorisation pour la récupération des huiles usées et des filtres à huile rebutés, laquelle établit un lien avec la documentation expédiée par une lettre signée par **art. 23-24** le 28 avril 1995, soit entre autres:
  - liste des magasins associés Canadian Tire du Québec;
  - cahier produit par la Fondation québécoise en environnement expliquant les détails d'opération du programme;
  - document explicatif concernant le protocole de récupération des filtres à huile rebutés;
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 5 mai 1995, signée par M. Rénauld Bélisle contenant des précisions supplémentaires sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Kathleen Carrière  
Directrice régionale de la Montérégie

KC/JL/lg

